



SYNDICAT CGT DES HOSPITALIERS DE CHARTRES

Le Coudray, le 27 octobre 2020

À Monsieur GUILLAUME,
Directeur des relations humaines

Objet : Préavis de Grève pour le 2 novembre 2020

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons que nous déposons un préavis de grève local concernant l'ensemble des personnels du secteur social et médico-social des Hôpitaux de Chartres ainsi que l'ensemble des personnels tous sites confondus du centre hospitalier de Chartres à compter du **lundi 2 novembre 2020 à 6h00 pour une durée illimitée.**

Ce préavis a pour motif : la non-prise en considération du complément de traitement indiciaire (49 points). En effet, le décret 2020-11 52 du 19/09/2020, exclut les professionnels affectés dans les structures médico-sociales (CAMSP et MDPA) soit un grand nombre de professionnels tous grades confondus du centre hospitalier de Chartres.

Lors de celui-ci, les professionnels souhaitent faire entendre leurs revendications légitimes par différentes actions. Ils resteront déterminés et en colère par cette différence de traitement, entre fonctionnaires de la fonction publique hospitalière. En effet, ces derniers sont régis sur le même statut de la fonction publique hospitalière, avec le même déroulement de carrière et les mêmes obligations que les collègues du sanitaire et EHPAD du service public.

Pour information dans certains établissements de la région Centre Val de Loire, les Directions ont d'ores et déjà acté l'attribution de ce complément de traitement indiciaire à ces professionnels qui sont affectés sur ces structures. Pendant le délai du préavis, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'aborder avec vous cette possibilité sur notre établissement.

D'autre part, nous vous rappelons que l'article L2512-2 du Code du travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique prévoit que pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, des relations humaines, nos salutations distinguées.

Pour le bureau syndical CGT,
Correspondance: 4, rue Claude Bernard 28630 LE COUDRAY
Tel: 02 37 30 38 00 ou 33 800
Adresse électronique : syndicat-cgt@ch-chartres.fr